

latresne



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2014

~o O o~

L'an deux mille quatorze, le onze janvier, à dix heures, le conseil municipal, dument convoqué, le sept janvier s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DELCROS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

PRESENTS : M. Francis DELCROS, M. Bruno GRAVIER, M. Emmanuel GODMET, M. Ronan FLEHO, M. Vincent MICHELET, M. Jean-François LAVILLE, M. Jean-Yves BERGOGNAT, M. Christophe MAUREL, M. Jean-Louis LOPEZ, M. Laurent SARTRE, Mme Anne CHAVE-BANCEL, M. CHEVALIER-LECHAT, Mme Isabelle LEURENT, Mme Francine TETAUD, M. André VEYSSIERE.

EXCUSES : Mme Michèle MANOUVRIER, M. Sébastien MORIZOT, Mme Martine VAILLOT, Mme Anne-Marie MACARDE, Mme Corinne DUTILLEUX.

PROCURATIONS :

Mme Michèle MANOUVRIER procuration à M. Jean-François LAVILLE.
Mme Martine VAILLOT procuration à M. Jean-Yves BERGOGNAT,

Secrétaire de séance : Mme Anne CHAVE-BANCEL.

~o O o~

2014-01 : DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE DE LATRESNE A SIGNER L'ACTE NOTARIE RELATIF A L'ECHANGE DE TERRAIN AVEC LE SYNDICAT DES EAUX

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout les documents nécessaires relatifs à l'échange de terrain avec le SIEA pour l'implantation de la station d'épuration. Au vu de la valeur presque équivalente des biens, il n'y aura pas de soulte.

Pour : 17 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix

~o O o~

2014-02 : DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE DE LATRESNE A SIGNER UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE SYNDICAT DES EAUX

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout les documents nécessaires relatifs à un bail emphytéotique au profit du Syndicat des eaux sur la parcelle cadastrée AI numéro 347 et les superficies détachées de la parcelle cadastrée section AI numéro 115.

Tous travaux éventuels sur les bâtiments occupés par le SIEA seront à la charge de l'occupant.

Pour : 17 voix Contre : 0 voix Abstention : 1 voix

~o O o~

2014-03 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu la demande de Mme la Perceptrice de Cambes de rattacher cette décision modificative à l'exercice 2013 ;

Vu l'accord de la Préfecture de la Gironde ;

La décision modificative n°2 suivante est rattachée au Conseil municipal du onze janvier à 10 heures.

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D- 73925 - Fonds de péréquation ressources inter co et communales		6 813,00 €		
TOTAL D 014: atténuations de produits		6 813,00 €		
R - 73111 - Taxes foncières et d'habitation				6 813,00
TOTAL D 73 : Impôts et taxes	~			6 813,00
Total général		6 813,00 €		6 813,00 €

~o O o~

Le Maire, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures
